



CIRCULAIRE n°2386-/MFB/DGD du 29 DEC 2025

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Agrément d'exportateurs de café-cacao  
au titre de la campagne 2025-2026**

**Réf : Courrier n° CCC/-1122-25/DG-KBY/SCTA-AS/SACTA-KE/Dad/dak  
du 24/11/2025.**

Conformément aux dispositions de la correspondance du Directeur Général du Conseil Café-Cacao, visée en référence, j'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service et des usagers, copie de la Décision n° 039-25/2025 du 19 novembre 2025, complétant les Décisions n° 026-25/2025 du 23 septembre 2025 portant agrément d'exportateurs de café-cacao, au titre de la campagne 2025-2026.

Au terme de cette Décision, qui prend effet pour compter du 19 novembre 2025, **la liste des opérateurs agréés en qualité d'exportateurs de café-cacao, au titre de la campagne 2025-2026, est étendue aux sociétés ci-dessous :**

• **Sociétés commerciales**

1. EBURNY AGRO EXPORT SA.
2. STNC SA

• **Sociétés coopératives**

1. COOP CA ESPOIR ALEPE
2. SOCACI COOP CA

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

**PJ : - Copie de la Décision n° 039-25/2025 du 19 novembre 2025.**

**Ampliations :**

- MFB/Cab
- Conseil du Café-Cacao
- CGECI
- UGEKI
- FNISCI
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie France-Côte d'Ivoire
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- GUCE-Cl
- OCOD
- PAA
- PASP
- GEPEX
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes



**General DA Pierre A.**

Commandeur de l'Ordre National



**Le Conseil du Café-Cacao**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



République de Côte d'Ivoire  
Union-Discipline-Travail

**E - - - 0 3 9 - 2 5**  
**DÉCISION N° /2025 COMPLÉTANT LA DÉCISION N°026-**  
**25/2025 DU 23 SEPTEMBRE 2025 PORTANT AGRÉMENT D'EXPORTATEURS**  
**DE CAFÉ-CACAO AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2025-2026**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Vu** l'ordonnance n°2011-481 du 28 décembre 2011 fixant les règles relatives à la commercialisation du Café et du Cacao et à la Régulation de la Filière Café-Cacao, modifiée par l'ordonnance n°2018-756 du 26 septembre 2018 ;
- Vu** le décret n°2012-06 du 16 janvier 2012 portant dénomination de l'Organe de Gestion, de Développement, de Régulation de la Filière Café-Cacao et de stabilisation des prix du café et du cacao ;
- Vu** le décret n°2012-1010 du 17 octobre 2012 réglementant la profession d'exportateur de café et de cacao ;
- Vu** le décret n°2017-520 du 02 août 2017 portant nomination du Directeur Général du Conseil du Café-Cacao ;
- Vu** la décision n°021-25/2025 du 24 juin 2025 portant création du Comité Technique des Agréments ;
- Vu** la décision n°026-25/2025 du 23 septembre 2025 portant agrément d'exportateurs de café-cacao au titre de la campagne 2025-2026

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Les sociétés commerciales et les sociétés coopératives ci-après sont agréées en qualité d'exportateurs de café et de cacao, au titre de la campagne 2025-2026.

*[Handwritten signature]*

## SOCIÉTÉS COMMERCIALES

1. EBURNY AGRO EXPORT SA
2. STNC SA

## SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

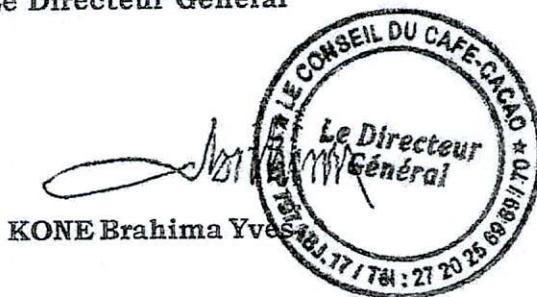
1. COOP CA ESPOIR ALEPE
2. SOCACI COOP CA

**Article 2 :** Les opérateurs ci-dessus agréés opéreront dans le strict respect de la réglementation en vigueur et sous le contrôle et le suivi du Conseil du Café-Cacao.

**Article 3 :** Les Directeurs concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision prend effet à compter de sa date de signature, et sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 19 NOV. 2025  
Le Directeur Général



### Ampliations :

- Direction Générale des Douanes
- Direction Générale des Impôts
- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre Nationale d'Agriculture
- GEPEX
- GNI
- Nouvelle-UCOOPEXCI
- GIE PMEX-COOPEX
- J.O.R.C.I
- A.P.B.E.F.CI
- A.S.A.C.I